



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RFF

Question écrite n° 25011

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'entretien du réseau ferré national. Il désire connaître ses intentions concernant le département de la Lozère.

Texte de la réponse

Les voies ferrées de la Lozère sont très sinueuses et équipées majoritairement de rails doubles champignons, de technologie ancienne connue pour ses faiblesses sur les attaches des rails. Cette double contrainte a conduit Réseau ferré de France, à titre préventif, à réduire la vitesse des trains sur une longueur cumulée d'environ 109 km en Lozère. Le Gouvernement attache une grande importance à l'état du réseau ferré. C'est pourquoi a été adopté le plan de rénovation 2006-2010, doté sur la période de 1 800 millions d'euros supplémentaires, pour régénérer les lignes du réseau ferré national. En outre, à la suite des conclusions du Grenelle de l'environnement, qui a souligné les enjeux liés à la mise à niveau du réseau existant, l'effort engagé dans le cadre du plan 2006-2010 de rénovation est poursuivi pour atteindre progressivement 400 millions d'euros supplémentaires par an afin d'accélérer le rattrapage du retard de renouvellement du réseau, améliorer la qualité de service de l'infrastructure et concrétiser ainsi la mise en oeuvre de la politique de rééquilibrage en faveur du transport ferroviaire. Aux efforts réalisés dans le cadre de la politique nationale de rééquilibrage des modes de transports, s'ajoutent ceux des contrats de projets. 76 millions d'euros ont ainsi été inscrits au contrat de projets 2007-2013 de la région Languedoc-Roussillon pour des travaux de renouvellement des voies ferrées dont celles du haut lozérien. Les travaux de rénovation commenceront dès cet automne avec la section de ligne entre Le Monastier et Mende (remplacement de 5 000 traverses, traitement de la tranchée de Balsèges, remplacement de deux tabliers métalliques sur des ponts, opérations de sondage en tunnel et de débroussaillage), pour un montant de l'ordre de 2 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25011

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4857

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 7019